



Division départementale 92

RÈGLEMENT SAISON 2026



CATÉGORIES DES ÉQUIPES :

Arc Classique Femmes

Arc à poulies Femmes

Arc Classique Hommes

Arc à Poulies Hommes

I. COMPOSITION DES ÉQUIPES :

Une équipe doit être constituée de minimum trois archers et maximum quatre archers de même arme et même sexe à chaque épreuve sur laquelle elle est engagée. La mixité de genre ou d'arme n'est pas autorisée au sein d'une équipe.

Les membres d'une équipe peuvent être différents d'une épreuve sur l'autre.

Peuvent faire partie d'une équipe les archers des catégories U18, U21, S1, S2 et S3. À noter qu'en arc classique, pour le tir à 70 m, les archers S3 doivent se faire surclasser en S2 (possible sans certificat médical), et les archers U18 en U21 (certificat médical obligatoire conformément au règlement FFTA).

Une équipe peut être constituée d'archers d'**un club/compagnie ou d'une entente de deux clubs/compagnies du département**. Dans le cas d'une entente, il est nécessaire que ce soit précisé dès l'inscription de l'équipe à la division départementale.

ATTENTION : Par catégorie d'équipe, un club/compagnie ne peut pas avoir plusieurs équipes dans le même niveau de division (y compris au sein d'une entente). Tout Club ou Compagnie ayant une équipe en Division Nationale (D2, D1) et/ou une équipe en Division Régionale (DRH, DRE), dans la même catégorie, ne peut pas aligner ses 3 meilleurs archers de la saison précédente (cf. classement national FFTA) dans une équipe DD dans la même arme. S'il a une équipe au niveau National et au niveau Régional, ce sont les 6 premiers archers du classement qui ne peuvent pas tirer au niveau départemental.

Dans le cas d'ententes, un club/compagnie peut faire au plus une entente par catégorie, mais peut décider de faire des ententes avec des clubs/compagnies différentes dans des catégories différentes.

Les inscriptions des équipes sont à transmettre avant le 31 mars 2026.



Division départementale 92

RÈGLEMENT SAISON 2026



II. ÉPREUVES :

La division départementale 92 est constituée de trois épreuves de tir à l'arc extérieur international (TAE I). Elle se déroule sur des tirs qualificatifs individuels.

Catégorie	Distance	Blason
Arc classique Femmes	2 séries de 6 volées de 6 flèches à 70 m	122 cm
Arc classique Hommes		
Arc à poulies Femmes	2 séries de 6 volées de 6 flèches à 50 m	80 cm (5-X)
Arc à poulies Hommes		

Sur les trois épreuves à tirer pour la DD92, deux sont fixées par le comité départemental sur des compétitions ayant lieu dans les Hauts-de-Seine, à savoir :

- Antony, le 07/06/2026, départ du dimanche matin
- Sceaux/Fontenay-aux-Roses, le 14/06/2026, départ du dimanche matin

Pour ces deux épreuves, des places seront réservées sur les départs indiqués pour les équipes, qui devront envoyer la composition de l'équipe au plus tard 2 semaines avant le concours (voir feuille à compléter en annexe). Un changement de composition est possible jusqu'au début de l'échauffement, mais le nombre d'archers ne pourra être supérieur à celui indiqué lors de l'inscription préalable. Un contrôle sera effectué par l'organisateur, et un représentant du CD 92

La troisième épreuve peut être réalisée sur n'importe quel concours TAE I sélectif inscrit au calendrier officiel, mais au plus tard le week-end du 7-8 juin 2025. Les résultats, signés par l'arbitre responsable du concours (voir feuille en annexe), doivent être transmis à sport@tiralarc92.com au plus tard le mercredi 10 juin 2026.

A noter que le coût de l'engagement de l'équipe comprend l'inscription des archers sur les deux épreuves imposées, mais pour la troisième épreuve, les équipes doivent régler l'inscription des archers auprès de l'organisateur de la compétition.

Sur chaque épreuve, les membres de l'équipe doivent tirer sur le même départ, et porter une tenue identique (y compris le capitaine d'équipe), et y compris si les archers font partie d'une entente.



Division départementale 92

RÈGLEMENT SAISON 2026



III. CLASSEMENT DES ÉQUIPES :

1/ Le classement des équipes sur chaque épreuve s'opère en additionnant les 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée. En cas d'égalité des scores cumulés :

- Les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis sur le 2ème score
- En cas d'égalité persistante, les 2 équipes seront déclarées ex-æquo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.

2/ A partir de ce classement, à l'issue de chaque épreuve des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

3/ En cas d'absence à l'une des épreuves ou si l'équipe n'est pas conforme, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée sur cette épreuve, mais elle pourra cependant participer à l'épreuve suivante.

4/ Le classement général sera effectué à l'issue des trois épreuves, en cumulant les points obtenus. En cas d'égalité de points à l'issue des 3 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 3 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 3 épreuves.

IV. RÉCOMPENSES :

Les récompenses seront attribuées aux 3 premières équipes de chaque catégorie à l'issue de la dernière manche de DD 92 sur le concours de Sceaux/Fontenay-aux-Roses.

En fonction du classement du club/compagnie ou de l'entente au vu du classement régional (classement réalisé sur la base des trois meilleurs scores des trois meilleurs archers en TAE I), une montée en Division régionale l'année suivante est possible.

Le non-respect des dispositions du présent règlement pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.



Division départementale 92 RÈGLEMENT SAISON 2026



Engagement d'équipe DD 92

A envoyer à sport@tiralarc92.com avant le 31 mars 2026

Club / Cie : _____

Si entente, Club/Cie n°2 : _____

Contact : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

☐ Arc classique Femmes

☐ Arc à poulies Femmes

☐ Arc classique Hommes

☐ Arc à poulies Hommes

Par ce formulaire, l'équipe s'engage à respecter le règlement de la division départementale 92.

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 le 31 mars 2026.

Inscription : 60 € par équipe à l'ordre du Comité Départemental de Tir à l'Arc 92

Faire parvenir le chèque à :

Madame Audrey GRANATA, 44 avenue de la Division Leclerc 92320 Châtillon

Pour virement bancaire IBAN : FR76 3000 3022 1400 0502 0249 754 / BIC : SOGEFRPP

Merci de libeller votre virement DD92 et le nom du/des clubs participant(s)

Montant intégralement reversé aux organisateurs des deux compétitions support du département.



Division départementale 92 RÈGLEMENT SAISON 2026



Composition d'équipe – DD92 – Antony Dimanche 07 juin 2026 matin

Club / Cie : _____

Si entente, Club/Cie n°2 : _____

Contact : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

☐ Arc classique Femmes

☐ Arc à poulies Femmes

☐ Arc classique Hommes

☐ Arc à poulies Hommes

Archer	Club	N° Licence	Catégorie

A envoyer à sport@tiralarc92.com et à l'organisateur de la
compétition (concours.aca92@gmail.com) avant le 24 mai 2026

(La composition de l'équipe peut être modifiée au plus tard au
greffe avant le début des tirs)



Division départementale 92 RÈGLEMENT SAISON 2026



Composition d'équipe – DD92 – Sceaux/Fontenay-aux-Roses

Dimanche 14 juin 2026 matin

Club / Cie : _____

Si entente, Club/Cie n°2 : _____

Contact : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

☐ Arc classique Femmes

☐ Arc à poulies Femmes

☐ Arc classique Hommes

☐ Arc à poulies Hommes

Archer	Club	N° Licence	Catégorie

**A envoyer à sport@tiralarc92.com et à l'organisateur de la
compétition (inscription@casfar.fr) avant le 31 mai 2026**

**(La composition de l'équipe peut être modifiée au plus tard au
greffe avant le début des tirs)**



Division départementale 92 RÈGLEMENT SAISON 2026



Résultat d'équipe – DD92

Club / Cie : _____

Si entente, Club/Cie n°2 : _____

Contact : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

☐ Arc classique Femmes

☐ Arc à poulies Femmes

☐ Arc classique Hommes

☐ Arc à poulies Hommes

Lieu du concours : _____ Date : ____/____/2026

Archer	Club	N° Licence	Catégorie	Score
			Total*	

* Seuls les trois meilleurs scores doivent être totalisés

Nom de l'arbitre responsable : _____

Signature arbitre responsable : _____

**A envoyer à sport@tiralarc92.com sous 1 semaine à l'issue du
concours et au plus tard le 10 juin 2026**